



Jeudi 30 novembre 2023

Redevance des ordures ménagères / REOM Envoi de l'avis des sommes à payer aux redevables « professionnels » du territoire

Ces prochains jours, conformément au calendrier fixé par les élus de la Communauté de Communes, **les avis des sommes à payer pour la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) de l'année 2023 vont être envoyés à l'ensemble des redevables « professionnels »** des Montagnes du Giffre.

La redevance des ordures ménagères permet de financer le service public de collecte et de traitement des déchets sur les huit communes du territoire. Son montant - fixé chaque année par les élus en conseil communautaire (délibérations disponibles sur www.montagnesdugiffre.fr, rubrique « Liste des délibérations et procès verbaux ») - prend en compte les coûts du service de gestion des déchets, après déduction des recettes diverses comme la revente des produits recyclés et les diverses aides des éco-organismes.

La redevance est payable une fois par an par tout usager produisant des déchets et bénéficiant du service qu'il s'agisse d'un ménage, d'une administration, d'un commerce ou d'une entreprise. Dans le cas des entreprises, tous les professionnels des Montagnes du Giffre sont destinataires d'une facture, quelle que soit leur situation (statut juridique, taille, nombre de salariés...).

En cas de réclamation... privilégiez le formulaire !

En cas d'erreur(s) ou de question(s) sur votre facture, le service de facturation de la redevance des ordures ménagères est votre disposition.

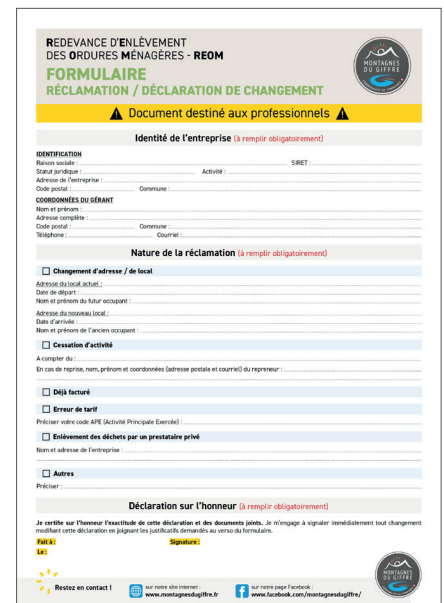
Il est vivement recommandé de privilégier le formulaire de réclamation disponible :

- en version pdf sur www.montagnesdugiffre.fr
- ou en version papier auprès de la Communauté de Communes.

Vous pouvez aussi joindre le service :

- par courriel : reom@montagnesdugiffre.fr
- ou par téléphone : 04 50 47 62 00 (aux horaires d'ouverture au public : lundi et jeudi 9h/12h et 13h30/17h ; mardi 13h30/17h ; mercredi et vendredi 9h/12h).

Les demandes et les réclamations font l'objet d'un traitement par ordre d'arrivée chronologique. Les délais évoluant en fonction de l'afflux des demandes, la Communauté de Communes met tout en œuvre pour réduire au maximum les délais de traitement.



REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES - REOM
FORMULAIRE
RÉCLAMATION / DÉCLARATION DE CHANGEMENT

Document destiné aux professionnels

Identité de l'entreprise (à remplir obligatoirement)

IDENTIFICATION
Raison sociale : _____ Activité : _____ SIRET : _____
Statut juridique : _____
Adresse de l'entreprise : _____ Commune : _____
Code postal : _____

COORDONNÉES DU DÉBANT
Nom et prénom : _____
Adresse complète : _____ Commune : _____
Code postal : _____ Courriel : _____
Téléphone : _____

Nature de la réclamation (à remplir obligatoirement)

Changement d'adresse / de local
Adresse du local actuel : _____
Date de départ : _____
Nom et prénom du futur occupant : _____
Adresse du nouveau local : _____
Date d'arrivée : _____
Nom et prénom de l'ancien occupant : _____

Cessation d'activité
À compléter de : _____
En cas de reprise, nom, prénom et coordonnées (adresse postale et courriel) du reprenneur : _____

Déjà facturé
 Erreur de tarif
Préciser votre code APE (Activité Principale Economique) : _____

Enlèvement des déchets par un prestataire privé
Nom et adresse de l'entreprise : _____

Autres
Préciser : _____

Déclaration sur l'honneur (à remplir obligatoirement)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration en joignant les justificatifs demandés au verso du formulaire.

DATE : _____ SIGNATURE : _____

Restez en contact !
sur notre site internet : www.montagnesdugiffre.fr
sur notre page Facebook : www.facebook.com/montagnesdugiffre/